



An agency of the Government of Ontario



Un organisme du gouvernement de l'Ontario

This document was retrieved from the Ontario Heritage Act Register, which is accessible through the website of the Ontario Heritage Trust at **www.heritagetrust.on.ca**.

Ce document est tiré du registre aux fins de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, accessible à partir du site Web de la Fiducie du patrimoine ontarien sur **www.heritagetrust.on.ca**.

Report No. ACS2025-PDB-RHU-0033

22 octobre 2025

410, rue Besserer
Ottawa, Ontario
K1N 6C1

Attn: [REDACTED]

Objet : Avis d'adoption du Règlement 2025-377 visant à désigner le Fleming Convalescent Home, le 410-412 rue Besserer en vertu de la partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario

Le Conseil municipal d'Ottawa a adopté, lors de sa réunion du 8 octobre 2025, le règlement municipal suivant en vertu de l'article 29 de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* :

2025-377 Règlement de la Ville d'Ottawa désigner le Fleming Convalescent Home, le 410-412 rue Besserer comme bien à valeur ou à caractère de patrimoine culturel.

Veuillez trouver ci-joint une copie du règlement, y compris la déclaration de la valeur sur le plan du patrimoine culturel et des caractéristiques patrimoniales.

L'avis d'adoption du *Règlement n° 2025-377* sera publié en ligne, sur la page ottawa.ca/AvisBiensPatrimoniaux, le 22 octobre 2025, conformément au *Règlement n° 2002-522* dans sa version modifiée.

APPEL DÉPOSÉ AUPRÈS DU TRIBUNAL ONTARIEN DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Conformément au paragraphe 29 (11) de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, toute personne qui s'oppose au *Règlement n° 2025-377* peut en appeler de ce règlement devant le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire en déposant, auprès du Bureau du greffe de la Ville d'Ottawa, un avis d'appel faisant état de l'opposition au règlement et des motifs justifiant cette opposition. Tout appel doit être accompagné des droits exigés par le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire.

Pour déposer un avis d'appel, rendez-vous sur le **portail de dépôt électronique du Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire** (les personnes n'ayant pas de

Office of the City Clerk
City of Ottawa
110 Laurier Avenue West
Ottawa, ON K1P 1J1
ottawa.ca

Direct Line (613) 580-2424 Ext. 28136
caitlin.salter-macdonald@ottawa.ca

Bureau du greffier municipal
Ville d'Ottawa
110, ave. Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1P 1J1
ottawa.ca

Ligne directe (613) 580-2424 poste 28136
caitlin.salter-macdonald@ottawa.ca

RECEIVED
2025/10/22
(YYYY/MM/DD)
Ontario Heritage Trust

compte Mon Ontario devront en créer un) à l'adresse <https://olt.gov.on.ca/fr/depot-electronique> et sélectionnez la Ville d'Ottawa dans la section « Autorités approbatrices », ou envoyez un **courrier à la Ville d'Ottawa au 110, avenue Laurier Ouest – courrier interne 01-14 – Ottawa (Ontario) K1P 1J1**. Vous pouvez également déposer votre dossier au Centre du service à la clientèle de l'hôtel de ville, au 110, avenue Laurier Ouest.

Si aucun avis d'appel n'est reçu, le *Règlement n° 2025-377* entre en vigueur le 24 novembre 2025 et une copie du règlement sera inscrite au titre foncier. Un exemplaire du règlement enregistré sera également signifié à la Fiducie du patrimoine ontarien.

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer directement avec Anne Fitzpatrick, planificatrice de la conservation du patrimoine, par courriel à l'adresse Anne.Fitzpatrick@ottawa.ca ou par téléphone au 613-580-2424, poste 25651.

Cordialement,



Caitlin Salter MacDonald
Greffière municipale

C.C.

[REDACTED]

Kirsty Walker, coordonnatrice de la recherche sur le patrimoine bâti, Ville d'Ottawa (par courriel à Kirsty.Walker@ottawa.ca)
Anne Fitzpatrick, planificatrice de la conservation du patrimoine, Ville d'Ottawa (par courriel à Anne.Fitzpatrick@ottawa.ca)
Registraire, Fiducie du patrimoine ontarien (par courriel à registrar@heritagetrust.on.ca)

Pièces jointes

BY-LAW NO. 2025 - 377

A by-law of the City of Ottawa to designate the Fleming Convalescent Home, 410-412 Besserer Street to be of cultural heritage value or interest.

WHEREAS the *Ontario Heritage Act*, R.S.O. 1990, c. O.18, as amended, authorizes the Council of a municipality to enact by-laws to designate real property, including all buildings and structures thereon, to be of cultural heritage value or interest;

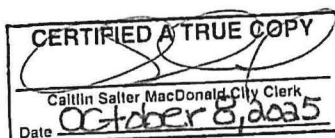
AND WHEREAS the Council of the City of Ottawa has caused notice of intention to designate to be served upon the owners of the lands and premises known municipally as 410-412 Besserer Street (more particularly described in Schedule "A" hereto), and upon the Ontario Heritage Trust, the said notice being published online on Ottawa.ca on August 6, 2025, as permitted by by-law 2002-522 as amended;

AND WHEREAS no notice of objection to the said proposed designation was served upon the Clerk of the municipality;

AND WHEREAS the Statement of Cultural Heritage Value or Interest and Description of Heritage Attributes reasons for designation are set out as Schedule "B" hereto;

THEREFORE the Council of the City of Ottawa, enacts as follows:

1. The real property known municipally as 410-412 Besserer Street, and more particularly described in Schedule "A" attached hereto, is hereby designated as being of cultural heritage value or interest.
2. The Statement of Cultural Heritage Value or Interest and Description of Heritage Attributes are set out as Schedule "B" hereto.
3. The City Solicitor is hereby authorized to cause a copy of this By-law to be registered against the property described in Schedule "A" hereto in the proper Land Registry office.
4. The City Clerk is hereby authorized to cause a copy of this By-law to be served upon the owners of the property described in Schedule "A", and upon the Ontario Heritage Trust, and to cause notice of this By-law to be published online on Ottawa.ca as permitted by by-law 2002-522 as amended.
5. The schedules attached hereto and marked Schedule "A" and Schedule "B" form part of this By-law, and all notations, references and other information contained therein shall be as much a part of this By-law as if all the matters and information set forth by the said Schedules were all fully described herein.



ENACTED AND PASSED this 8th day of October 2025.



CITY CLERK



MAYOR

SCHEDULE "A"

PIN: 04212-0048

Legal Description: PT LTS 32 & 33, PL 6 , S/S BESSERER ST AS IN N678433 ;
OTTAWA/NEPEAN

Déclaration de la valeur sur le plan du patrimoine culturel

Description de la propriété – Maison de convalescence Fleming, 410-412, rue Besserer

La propriété sise au 410-412, rue Besserer, est un immeuble en pierre de deux étages et demi construit en 1904. Il est situé du côté sud de la rue Besserer, entre la rue Chapel et la rue Augusta, en bordure de la Côte-de-Sable, à Ottawa.

Déclaration de la valeur ou de l'intérêt sur le plan du patrimoine culturel

La Maison de convalescence Fleming, située au 410-412, rue Besserer, a une valeur architecturale en tant qu'exemple représentatif d'une résidence de style néo-reine-Anne à Ottawa, comme en témoignent sa façade et ses lignes de toit asymétriques, sa volumétrie s'étendant sur deux étages et demi, sa véranda et son porche d'entrée, la variété de couleurs et de textures que lui confère son mélange de matériaux de parement (bardeaux d'ardoise et corniche métallique), ses boiseries décoratives et sa fenêtre en saillie centrale. Ces caractéristiques architecturales illustrent le haut degré de savoir-faire des artisans qui ont construit l'immeuble, notamment la complexité de la ligne de toit, le parement en pierres et les boiseries de l'étage supérieur. Le style néo-reine-Anne, qui était fréquemment utilisé au Canada et à Ottawa dans l'architecture résidentielle par les familles de la classe moyenne et supérieure, reflète la richesse de la famille Fleming qui a construit ce bâtiment et habité au 410-412, rue Besserer.

Le style architectural de l'immeuble ainsi que son aménagement paysager et son retrait soutiennent le caractère bâti de l'ancien domaine Besserer dans la Côte-de-Sable, au nord de l'avenue Laurier, caractérisé par les styles architecturaux qui ont prévalu pendant des décennies. Construits entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, ces immeubles représentent les styles architecturaux populaires de cette période, notamment le style néo-reine-Anne, le style néo-Tudor, le classicisme édouardien et l'italianisme. Le quartier se distingue par l'utilisation de matériaux de construction naturels, de porches au deuxième étage, de retraits réguliers et d'arbres matures, comme le démontre le 410-412, rue Besserer. Cet immeuble à vocation résidentielle a été temporairement transformé en maison de convalescence pendant la Première Guerre mondiale et a également servi d'ambassade pendant trois ans. Sinon, le 410-412, rue Besserer, a conservé son usage résidentiel, passant d'une résidence unifamiliale à une résidence à logements multiples à partir des années 1920, comme c'est le cas un peu partout dans le quartier résidentiel de la Côte-de-Sable.

La propriété sise au 410-412, rue Besserer, présente un intérêt historique en raison de son utilisation comme maison de convalescence pendant la Première Guerre mondiale. À leur retour de la guerre, les soldats physiquement et mentalement inaptes étaient placés dans de tels établissements où des soins leur étaient prodigués. Les exécuteurs testamentaires de Sir Sandford Fleming ont offert leur résidence familiale sise au 213, rue Chapel (311, avenue Daly),

pour servir de maison de convalescence, et celle-ci a ouvert ses portes en janvier 1916. Puis, en janvier 1917, Hugh et Ethel Fleming ont eux aussi offert leur maison du 410, rue Besserer afin qu'elle serve de maison de convalescence. Celle-ci était reliée au 213, rue Chapel, par un mur en pierres, et a été désignée en tant que Maison de convalescence Sir Sandford Fleming ou, encore, en tant qu'annexe de la Maison de convalescence Fleming. Les maisons de convalescence de la Première Guerre mondiale relevaient de la Commission des hôpitaux militaires (CHM), mais étaient gérées par des organisations bénévoles. La Maison de convalescence Sir Sandford Fleming et la Maison de convalescence Fleming, qui ensemble représentaient l'un des six établissements du genre dans l'est de l'Ontario et le seul à Ottawa, ont été utilisées respectivement jusqu'en 1920 et 1921. La Maison de convalescence Fleming est un exemple des premières maisons de convalescence aménagées dans de grandes résidences privées avant que l'on ne passe à l'acquisition de bâtiments publics plus vastes et à la construction d'installations spécialement conçues à cet effet. Les maisons de convalescence situées dans des « immeubles empruntés » pendant la Première Guerre mondiale ont contribué à l'évolution des hôpitaux et des soins médicaux à domicile au cours de la seconde moitié du XX^e siècle.

L'utilisation de cet immeuble en tant que maison de convalescence militaire fournit des renseignements supplémentaires sur la communauté des anciens combattants de la Première Guerre mondiale et sur l'implication du gouvernement fédéral dans le traitement physique et mental des militaires au début du XX^e siècle. Elle peut contribuer à clarifier le rôle de la Commission des hôpitaux militaires et les soins prodigués dans les maisons de convalescence aux « soldats invalides » de la Première Guerre mondiale. La Maison de convalescence Fleming démontre de quelle manière la Commission des hôpitaux militaires a adapté les maisons de convalescence pour qu'elles servent également d'hôpitaux et de lieux de formation professionnelle. L'étude de la Commission peut illustrer les perceptions complexes des patients et du public à l'égard des soldats qui sont revenus et des traitements qu'ils ont reçus dans les maisons de convalescence.

La maison était associée au vaste domaine de Sir Sandford Fleming, situé dans la rue Besserer et l'avenue Daly. Sanford Fleming, ingénieur civil, a été le plus grand ingénieur ferroviaire du Canada au XIX^e siècle et a joué un rôle déterminant dans l'adoption de l'heure normale à l'échelle internationale. Il possédait la moitié ouest du pâté de maisons situé entre les rues Besserer et Chapel et l'avenue Daly. Sandford Fleming a acheté les lots en 1870, y compris l'immeuble en pierres connu sous le nom de Winterholme, qui servait de résidence familiale. Vers 1906-07, Sir Sandford Fleming a commencé à céder son domaine de la Côte-de-Sable, vendant le 410, rue Besserer, à son fils Hugh Percy Fleming, et les autres lots à ses fils conjointement, qui les ont aménagés dans les années 1930.

Description des caractéristiques patrimoniales

Les principales caractéristiques extérieures qui contribuent à la valeur patrimoniale du 410-412, rue Besserer, en tant qu'exemple représentatif d'un bâtiment résidentiel de style néo-reine-Anne, sont notamment les suivantes :

- volumétrie de deux étages et demi;
- ligne de toit irrégulière avec trois pignons en gambe décentrés;
- extrémités de pignon en bardeaux d'ardoise et avec fenêtre;
- parement en pierres;
- chiens-assis et bardeaux d'ardoise;
- corniche métallique;
- boiseries décoratives au deuxième étage avec notamment des frontons, des frises et une rive en pignon;
- porche fermé du deuxième étage à l'angle nord-est avec demi-boisage;
- porche avant à fronton au premier étage avec colonnes d'inspiration classique;
- fenêtre en saillie du premier étage avec parement en pierres;
- fenêtre en saillie du deuxième étage avec parement en bois;
- taille et agencement des fenêtres irréguliers à chaque étage;
- ouvertures de fenêtres à l'étage supérieur avec garniture de fronton simple sur la façade nord et garniture de bandeau sur la façade est;
- vitraux originaux;
- présence d'une véranda sur la façade ouest.

L'intérieur de l'immeuble et les éventuelles annexes ou dépendances sont exclus de la présente désignation.

BY-LAW NO. 2025 - 377

-0-

A by-law of the City of Ottawa to designate
the Fleming Convalescent Home, 410-412
Besserer Street to be of cultural heritage
value or interest.

-0-

Enacted by City Council at its meeting of
October 8, 2025.

-0-

LEGAL SERVICES

COUNCIL AUTHORITY:
City Council July 23, 2025
Agenda Item 18.2.2
(Built Heritage Committee Report No. 24